YVES ROCHER
FRANCE

Objet : Avis aux anciens employés – Équité salariale

À la suite de la finalisation de nos travaux d'évaluation du maintien de l'équité salariale, réalisés conformément à la Loi sur l'équité salariale du Québec, certains postes de Yves Rocher Amérique du Nord font l'objet d'ajustements salariaux rétroactifs.

Si vous avez travaillé chez Yves Rocher Amérique du Nord entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2026 et que vous avez occupé un poste visé par un ajustement, vous recevrez une communication individuelle de notre part.

Pour toute question ou pour toute mise à jour de vos coordonnées dans le cadre de l'exercice du maintien de l'équité salariale, veuillez communiquer avec le service des Ressources humaines à l'adresse rhcamag@yrnet.com au plus tard le 4 décembre 2026.

Cordialement,
Ressources humaines
Yves Rocher Amérique du Nord

Subject: Notice to Former Employees – Pay Equity

Following the completion of our pay equity maintenance assessment, carried out in accordance with Quebec's Pay Equity Act, certain positions at Yves Rocher North America are subject to retroactive salary adjustments.

If you worked at Yves Rocher North America between April 1, 2021 and March 31, 2026 and held a position subject to an adjustment, you will receive an individual communication from us.

For any questions or to update your contact information in connection with the pay equity maintenance exercise, please contact Human Resources at rhcamag@yrnet.com no later than December 4, 2026.

Kind regards,
Human Resources
Yves Rocher North America